



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

physique nucléaire

Question écrite n° 51465

## Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre délégué à la recherche sur le différend qui oppose depuis de longs mois le Japon et les États-Unis à l'Union européenne pour le choix du site d'implantation d'ITER, un réacteur expérimental à fusion thermonucléaire. Les six partenaires du projet (Union européenne, États-Unis, Chine, Japon, Russie, Corée du Sud) réaffirment en effet leur volonté de réaliser ce programme ensemble... mais à Rokkasho-Mura (Japon) pour les uns et à Cadarache (France) pour les autres. La France, qui assumait 457 millions d'euros dans le projet initial (soit 10 %), vient d'annoncer qu'elle était prête à financer jusqu'à 20 % du coût, soit 914 millions d'euros, pour que le projet se réalise sur notre territoire. Cette menace déguisée de finaliser l'ITER sans les partenaires qui souhaitent le voir pousser sur le sol japonais paraît à certains aller à l'encontre de l'existence même de ce prototype, dont les perspectives commerciales sont très lointaines, d'autant que la faisabilité de cette nouvelle source d'énergie (fusion d'atomes d'hydrogène lourd) est douteuse. Il souhaite donc connaître ses positions et intentions sur ce projet et obtenir des précisions sur sa justification technique et économique.

## Texte de la réponse

Lors du dernier conseil compétitivité à Bruxelles, les 25 ministres de la recherche de l'Union européenne ont confirmé qu'ils étaient prêts à construire ITER à Cadarache. Un nouveau mandat de négociation de la Commission européenne a été voté à l'unanimité au Conseil compétitivité du 26 novembre 2004. Au plan financier, l'Union européenne a indiqué que la part communautaire serait, en tout état de cause, limitée à 40 %. La Commission est décidée à tout mettre en oeuvre pour réaliser le projet ITER avec les cinq autres partenaires et à poursuivre les négociations avec le Japon. Toutefois, dans le cas où la situation resterait bloquée, elle envisage un démarrage du projet avec seulement une partie d'entre eux. Dans cette hypothèse, la France proposerait de doubler sa part de financement et la porterait ainsi à la hauteur de 20 % du projet. L'Union européenne devant prendre à sa charge un maximum de 40 %, la Chine et la Russie financeraient chacune 10 %. Le solde, soit 20 %, serait partagé entre de nouveaux partenaires, associés à l'Union européenne. Certaines économies pourraient également être envisagées. Afin que les dispositions fixant les statuts de l'organisation internationale ITER ainsi que ceux de l'entité européenne compétente soient finalisées à la fin du 1er semestre 2005, une décision devrait être prise dès le début de cette année. La Commission, en charge de la négociation, est déterminée à tenir ce délai.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Loncle](#)

**Circonscription :** Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51465

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** recherche

**Ministère attributaire :** recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2004, page 9151

**Réponse publiée le :** 15 février 2005, page 1751